

## Documents pontificaux

---

### Décret relatif à l'Année Sainte et aux messes de minuit des 31 décembre 1899 et 1900

---

Nous empruntons à la *Patrie* la traduction de ce décret :

#### DÉCRET URBIS ET ORBIS

---

Sur le point de célébrer l'ouverture de l'année sainte heureusement annoncée par Notre Très Saint Père et Seigneur Léon XIII, il serait de haute convenance de quitter le sommeil pour aller saluer l'Auteur du siècle, se prosterner devant ses autels offrir l'hostie très sainte, nous voulons dire l'Agneau divin, prendre part au banquet sacré, pour qu'il nous soit permis en ce temps souverainement opportun de trouver secours, grâce et miséricorde; "maintenant, en effet, le salut est proche, voici le temps favorable, voici le jour du salut."

Que si le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Eglise dans le temps présent, est comparé aux dix vierges allant la nuit au-devant de l'époux, c'est surtout en cette joyeuse solennité qu'il est permis à chacun de méditer avec plus de soin ces paroles sacrées : "Préparez vos lampes : voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui."

De plus, comme le milieu de la nuit du dernier jour du mois de décembre de l'année prochaine marque la fin du siècle présent et l'aurore du siècle futur, il est tout à fait convenable que dans de pieuses et solennelles cérémonies, on rende à Dieu des actions de grâces pour le remercier des bienfaits reçus dans le cours de ce siècle et pour en obtenir de plus considérables ; afin que, au milieu des tristesses du temps présent, nous puissions commencer sous de bons auspices le siècle qui va s'ouvrir.

C'est pourquoi, afin que l'année 1900, qui approche, s'ouvre et se ferme heureusement par des supplications à Dieu et à son